

Paris, le 18 octobre 2019

La présidente

Références à rappeler : 19-DCC-157 / 18-280

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par les groupes France Télévisions, Métropole Télévision et TF1 à l'occasion de la création de l'entreprise commune dénommée Salto, autorisée le 12 août 2019 par décision n° 19-DCC-157, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par les groupes précités ainsi que par l'entreprise Salto de leurs engagements. Il s'agit des cabinets Advolis représenté par M. Vassileff, Accuracy représenté par Mme Salzmann et M. Chevreux, et Smith & Williamson représenté par M. Gopal. Il est précisé que pour les besoins de cette mission, le cabinet Smith & Williamson serait appuyé par le cabinet Ntrust représenté par M. Nataf.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée les cabinets proposés le 24 septembre 2019, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat que vous nous avez soumis intégrant nos remarques en date du 9 octobre 2019.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

© Autorité de la concurrence